



PRÉFET DE LA RÉGION BOURGOGNE



DIAGNOSTIC TERRITORIAL STRATEGIQUE 2014-2020

BOURGOGNE

VOLUME 1

Version finale
30 octobre 2012

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Objectif thématique 1 « Renforcer la recherche et l'innovation »	9
Objectif thématique 2	14
« Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication».....	14
Objectif thématique 3.....	17
« Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises »	17
Fiche complémentaire « Agriculture ».....	21
Fiche complémentaire « Forêt – bois ».....	23
Objectif thématique 4	26
« Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs »	26
Objectif thématique 5	29
« Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques ».....	29
Objectif thématique 6	32
« Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources » (déchets – eau – biodiversité et écosystème)	32
Fiche complémentaire « Culture »	35
Objectif prioritaire 7	37
« Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	37
Objectif thématique 8	41
« Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité au travail ».....	41
Objectif thématique 9.....	43
« Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté ».....	43
Objectif thématique 10.....	45
« Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ».....	45
« Territoires urbains »	48
« Territoires ruraux ».....	50

Introduction

Alors que les régions et les territoires ont un rôle crucial à jouer dans la sortie de crise des pays de l'Union européenne, l'exercice du diagnostic stratégique territorial demandé par la DATAR représente un enjeu déterminant pour chaque région qui est ainsi appelée à impulser une nouvelle dynamique de développement adaptée aux spécificités de son territoire. En Bourgogne, cet exercice a été mené de façon approfondie à partir des documents stratégiques élaborés conjointement par l'Etat et le Conseil régional dans de nombreux domaines : de la stratégie régionale d'innovation au contrat de plan régional de développement des formations professionnelles en passant par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, ainsi que le schéma de cohérence régionale pour l'aménagement numérique.

De ces analyses ressort le profil atypique de la Bourgogne, sixième région pour sa superficie (31 582 km²), seizième pour sa population avec une densité démographique parmi les plus faibles de France¹. Réputée pour sa situation géographique exceptionnelle entre Rhône-Alpes et Île-de-France, sa richesse historique patrimoniale et ses productions agricoles qui la placent au deuxième rang des régions agricoles, elle se situe au troisième rang des régions françaises si l'on retient l'indicateur du revenu disponible (RNB) par habitant en 2009², indicateur tiré vers le haut par les activités très rémunératrices de la viticulture. En 2009, la Bourgogne se place au onzième rang du classement des régions en termes de PIB par habitant et au seizième rang en termes de produit intérieur brut par emploi.³

Le profil de la Bourgogne à la lumière des principaux objectifs de la stratégie Europe 2020

1. Si la Bourgogne n'est pas épargnée par les difficultés économiques et sociales de la crise, elle dispose d'atouts certains sur lesquels elle doit capitaliser.

Par rapport à 1999, elle a enregistré 45 000 emplois supplémentaires, et ceci malgré une relative faiblesse démographique (+ 29 000 habitants). Son taux de chômage, qui s'élève à 8,7 % fin 2011, est plus faible que la moyenne nationale à 9,7 %. De même, avec 12,5 % de taux de pauvreté en 2009, la Bourgogne se situe un point au-dessous du taux national à 13,5 %⁴.

Cette résilience s'explique par un tissu industriel bourguignon important qui regroupe 18,6 % des emplois salariés de la région, une part qui place la Bourgogne au 11^e rang des régions les plus industrielles de France, entre la Lorraine et Rhône-Alpes. En termes de spécialisation industrielle, la Bourgogne occupe une position médiane, moins spécialisée que la Bretagne (agroalimentaire), la Franche-Comté ou Midi-Pyrénées mais aussi moins diversifiée que PACA ou Rhône-Alpes.

La force du tissu industriel bourguignon est son maillage territorial constitué de petites et moyennes entreprises avec 4 600 employeurs dont 66 % ont moins de 10 salariés. Ce tissu s'appuie également sur deux grands pôles de compétitivité qui concentrent des savoirs d'excellence pour la France le pôle agroalimentaire Vitagora et le pôle nucléaire. A cela s'ajoutent des grappes d'entreprises – ou clusters – sur des secteurs émergents et innovants (agro matériaux, éolien, engins mobiles, véhicule propre) et des secteurs d'activités dynamiques tels que le bâtiment (10 000 entreprises), la plasturgie, la fabrication d'équipements électriques et l'agroalimentaire.

Les établissements de moyenne et grande taille, peu nombreux en Bourgogne, appartiennent à des groupes nationaux ou étrangers dont dépendent 69 % des emplois salariés industriels. Si cette

1

.Estimation de la population en Bourgogne par l'INSEE en 2010 : 1 644 756 habitants.

2 .Source INSEE : le revenu disponible brut incluant les prestations sociales et défalqué des impôts directs par habitant s'élève à 20 100 € en 2009, soit un montant 5 % plus élevé que celui de la France de province.

3 .Source INSEE :

- Le PIB par habitant en 2009 est de 25 516 € en Bourgogne contre une moyenne nationale à 29 897 €.
- Le PIB par emploi en 2009 est de 65 066 € contre 75 251 € par habitant.

4 Source INSEE : taux de pauvreté monétaire.

caractéristique peut être une source de vulnérabilité pour la Bourgogne, l'appartenance à un groupe présente aussi des avantages. Face à des marchés qui s'internationalisent de plus en plus, elle peut dynamiser les établissements de la région, en offrant un soutien commercial plus fort et un réseau de débouchés plus importants susceptibles de stimuler les exportations.

En outre, la Bourgogne est plus exportatrice que la moyenne nationale : les exportations représentent 24,4 % du PIB bourguignon contre une moyenne nationale à 20,8 % du PIB national. Le tissu d'exportateurs est composé d'industries dans quatre secteurs dominants : la métallurgie, les équipements mécaniques et l'agroalimentaire.

Les pouvoirs publics vont désormais concentrer leurs efforts pour constituer un tissu d'entreprises de taille intermédiaire qui fait actuellement défaut en Bourgogne et est source de fragilité. Ils vont également promouvoir une dynamique entrepreneuriale (création/reprise) et mobiliser des outils d'ingénierie financière afin d'aider les entreprises à franchir des caps décisifs de développement dans le cadre de contrats de croissance. Il s'agit de les soutenir dans leurs démarches de financement de l'innovation, de développement de leurs marchés à l'export et d'investissements significatifs et générateurs d'emplois.

2. La croissance d'un tissu économique innovant et performant s'appuyant sur une spécialisation intelligente fondée sur la recherche-développement, le renforcement de l'offre de formation ainsi que l'accès au très haut débit constitue un défi majeur que la Bourgogne doit relever pour aller vers le développement de l'emploi durable à forte valeur ajoutée.

Il importe tout d'abord de renforcer le rayonnement de la région en matière universitaire. Outre son université pluridisciplinaire, qui regroupe trois IUT et trois écoles d'ingénieurs (Esirem, Isat, ITII), la Bourgogne compte en effet plusieurs établissements d'enseignement supérieur (AGROSUP, Arts et Métiers Cluny, ESC Dijon, Sciences Po, Ecole des Beaux Arts) reconnus pour la qualité de leurs enseignements. Elle se caractérise également par la forte présence d'organismes nationaux de recherche, notamment l'INRA, le CEA, ainsi que le CNRS, l'INSERM. En dépit de ces atouts, la Bourgogne est au 17ème rang des régions françaises pour le nombre d'étudiants présents (40 701 étudiants), et au 16ème rang pour le nombre de chercheurs (2 414 chercheurs).

L'attractivité de la Bourgogne en matière d'enseignement supérieur et de recherche passe par une spécialisation plus marquée de son offre et par la mise en place d'actions de formation innovantes. L'accent devra également être mis sur une coopération interrégionale renforcée, notamment avec l'université de Franche-Comté, afin de créer des synergies avec les pôles régionaux voisins de la Bourgogne et international en favorisant l'accueil d'équipe ou d'étudiants étrangers.

Au niveau de l'emploi, la meilleure articulation des systèmes de formation initiale et continue avec les besoins des territoires et des entreprises représente un enjeu crucial en Bourgogne, enjeu pris en compte par le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles. L'objectif de ce contrat est de permettre une meilleure programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle afin d'anticiper les mutations de notre appareil socio-économique et de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'insertion des seniors actifs, constitue une priorité pour les pouvoirs publics, tout comme l'augmentation des offres d'accompagnement adapté pour les jeunes décrocheurs (avec un taux de 7 % des sorties scolaires sans qualification en Bourgogne) ou les jeunes peu qualifiés.

Dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique, l'accès au très haut débit pour tous est en outre considéré comme une priorité, avec un déploiement permettant un accès à 50 % de la population au moins en 2017 (contre une moyenne actuelle de 35%) ; 70 % en 2020 et 100 % en 2025. Couplé à l'amélioration des services numériques, c'est un levier essentiel de compétitivité et de croissance du territoire bourguignon.

3. Deuxième région agricole de France, la Bourgogne se doit de poursuivre la valorisation des filières agricole et agro-alimentaire, sylvicole et transformation du bois qui s'avèrent structurantes pour son territoire.

La filière agricole représente 4,9 % de la valeur ajoutée régionale, soit un poids économique deux

fois supérieur à celui mesuré pour la France⁵. Les acteurs publics seront attentifs au maintien de ce très bon potentiel de production agricole de la Bourgogne qui compte 20 300 exploitations agricoles. Pour cela, il importe de poursuivre la consolidation des activités agricoles grâce à la valorisation des ressources locales, et en favorisant la transformation sur place de la matière première (céréales, oléagineux, viande, etc...).

Cet enjeu est double pour la Bourgogne : il s'agit d'une part d'insuffler une nouvelle dynamique dans les territoires ruraux grâce à l'essor de nouveaux services associés au développement de filières agricoles complètes. Il s'agit d'autre part de maintenir le dynamisme d'une filière porteuse d'emplois pour ce territoire, avec 43 100 actifs agricoles permanents dont 8 700 salariés hors cadre familial. Le maintien de ces emplois nécessite un bon taux de reprise des exploitations et un renouvellement des exploitations grâce à l'installation de jeunes agriculteurs, ce qui implique un renforcement de l'offre de formation.

Second secteur industriel, la fabrication de denrées alimentaires, emblématique de la région, pèse moins en Bourgogne qu'au niveau national en termes d'emplois (15,5 % contre 17,1%). Mais ses activités sont très diversifiées : vinification et spiritueux, préparation de jus de fruits, de condiments, fabrication de produits laitiers frais, transformation de la viande et abattage et découpe de volailles. Leur activité entraîne dans leur sillage celle de l'emballage, du conditionnement et du transport. Par ailleurs le pôle de compétitivité VITAGORA regroupe des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'industrie agroalimentaire (grands groupes et PME) issus des régions Bourgogne et Franche-Comté autour de la thématique « Goût-Nutrition-Santé ».

En outre, il importe de diffuser les résultats de la recherche applicables au milieu agricole, afin de favoriser une agriculture plus résistante au changement climatique, plus respectueuse de l'environnement grâce à des circuits courts, à la limitation des intrants et au traitement des effluents en s'appuyant sur le pôle de recherche et le technopôle associé sur l'agro environnement.

De même, la filière bois bourguignonne emploie près de 19 000 actifs au sien de 2 800 établissements. A cet égard, les entreprises de la filière bois gardent une grande marge de développement devant elles pour que la majorité de la production de bois soit effectivement valorisée dans la région. La préservation de la biodiversité rend par ailleurs de nombreux services dans le milieu rural, notamment grâce à la réhabilitation des bocages.

4. Quatrième orientation stratégique pour la Bourgogne, la transition écologique vers une économie à faible teneur en carbone doit être conçue de façon à tirer pleinement profit des atouts et ressources naturels de la région.

L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti représente le premier défi écologique d'envergure pour la Bourgogne qui compte une part plus importante d'habitats anciens que la moyenne nationale : 39,6 % des logements ont été construits avant 1949 (contre une moyenne nationale à 30,4 %) et 65,8 % des logements ont été construits avant 1975, année de la première réglementation thermique (contre 52,6 % en France métropolitaine). Le parc du bâti bourguignon est l'un des plus énergivores de France. 71 % sont des maisons individuelles, soit une part plus élevée que la moyenne française (57%). Sur la base des modélisations actuelles, seuls 7 % des logements peuvent être qualifiés de performants.

Ce constat plaide d'une part pour que les pouvoirs publics favorisent la structuration d'une filière bâtiment durable en s'appuyant sur les forces que représentent l'ingénierie, le développement de solutions innovantes notamment sur les matériaux biosourcés, mais aussi le comportement et les usages. Il s'agit d'autre part de renforcer la formation dans ce domaine et de proposer un meilleur accompagnement des propriétaires et des gestionnaires publics ou privés, notamment pour la rénovation thermique du parc de logements.

La Bourgogne se caractérise ensuite par la grande hétérogénéité de ses territoires, sa géographie et superficie et un milieu rural dominant. Le développement d'approches innovantes en termes de mobilité et de transport de marchandises représente donc le second axe stratégique pour la transition écologique de la Bourgogne. Les Bourguignons font en effet partie des Français qui effectuent les plus longs trajets : ils parcourent en moyenne 21 km par jour⁶. Les déplacements domicile-travail et domicile-études pour les 675 000 actifs bourguignons génèrent 70 kg de CO2 par habitant de plus que la moyenne nationale située à 630 kg par personne et par an en France métropolitaine. Le parc de véhicules est plus émissif et on constate une moindre utilisation des transports en commun, avec un taux de 7 % de « navetteurs »⁷ utilisant un transport en commun, contre une moyenne à 9 % en province et 17 % en France métropolitaine. Agir sur une meilleure accessibilité des transports en commun et le développement d'alternatives aux transports individuels (covoiturage, transports à la demande) est donc un enjeu régional fort. Les pouvoirs publics s'attachent également à favoriser l'intermodalité ainsi que le développement de modes de transports doux pour diminuer les émissions quotidiennes de carbone par les Bourguignons.

Enfin, il importe de faire de l'objectif de diversification du mix énergétique de Bourgogne – tel que développé par le SRCAE – une opportunité pour le développement des filières vertes en Bourgogne, notamment dans les domaines de l'éco-conception, de l'éco-construction, et des agromatériaux. Dans ce cadre, les territoires ont un rôle fondamental à jouer : ils doivent favoriser la décentralisation de la production d'énergie, pour qu'elle se réalise au plus près des besoins.

Si la transition écologique de la Bourgogne est un enjeu plus fort qu'ailleurs, c'est aussi parce que cette région se caractérise par une plus grande vulnérabilité au changement climatique : limite d'influence du climat méditerranéen, au croisement de trois bassins versants. Cette transition réclame par conséquent de progresser dans la connaissance de son territoire, et particulièrement de ses masses d'eau qui ne sont pas connues à 50 %. Elle passe également par la poursuite d'une forte animation publique pour changer les comportements et favoriser une prise de conscience générale.

5. Le renforcement de l'équilibre des territoires

La Bourgogne bénéficie d'une capitale régionale disposant d'une bonne notoriété, de huit agglomérations et d'un réseau de petits pôles urbains intermédiaires maillant son territoire : 62 petites villes (unités urbaines entre 2 000 et 20 000 habitants) concentrent 19 % de la population et 24 % de l'emploi régional (contre une moyenne de 17 % en France). Ces pôles disposent de fonctions de centralités qui concentrent 24 % des équipements (services et équipements publics, santé, enseignement, commerce et services marchands). Cette armature urbaine présente des forces mais aussi des fragilités qu'elle tente de combler en améliorant son articulation avec le secteur rural.

Dans ce contexte, l'enjeu du territoire bourguignon est le renforcement de la place des agglomérations qui contribuent à l'attractivité de la région tout entière et au maintien des communautés périurbaines et rurales, en fédérant autour d'elles, des territoires de projet. Les territoires ruraux ne peuvent connaître de développement, ni même de maintien de leur dynamique actuelle sans un appui et un adossement aux démarches développées par des pôles urbains. Une attention particulière sera donc portée à la mise en place et au renforcement de grands sites économiques, au soutien de grands équipements et projets structurants. Pour permettre un aménagement du territoire équilibré, il conviendra de conduire des réflexions de planification générale à des échelles larges (pays, syndicats intercommunalités) et de lutter contre l'étalement urbain afin de garantir l'activité économique agricole et touristique.

6 Référence : Etude n° 175 de l'INSEE, Bourgogne Dimension, « Pour aller travailler ou étudier, les Bourguignons émettent 474 000 tonnes de CO2 par an », publiée en janvier 2012.

7 Pour reprendre la terminologie de l'INSEE : un navetteur est un actif qui réalise un déplacement domicile-travail ou domicile-étude.

Le renforcement de la gouvernance et des outils d'ingénierie financière est apparu comme l'orientation la plus récurrente de tous les ateliers thématiques organisés au cours de ces deux vagues de concertation qui ont associé le Conseil régional, l'État et un large spectre d'acteurs publics et privés. Les attentes des partenaires consultés sont très fortes à ce niveau dans une optique de meilleure utilisation des fonds publics. Les onze fiches annexées détaillent pour chacun des objectifs thématiques de la stratégie Europe 2020 l'ensemble des propositions des partenaires consultés.

Objectif thématique 1 « Renforcer la recherche et l'innovation »

L'objectif majeur est de mettre la Bourgogne sur la voie de la « spécialisation intelligente » ou spécialisation d'excellence de l'amont à l'aval, demandée par la commission européenne, en faisant évoluer la stratégie régionale d'innovation (SRI) mise en place en Bourgogne dès 2010, en cohérence avec la stratégie nationale de recherche et d'innovation, dans le but d'aboutir aux RIS3 « Stratégies d'innovation régionales pour une spécialisation intelligente ».

La Bourgogne compte des laboratoires de recherche publique de très bonne qualité, reconnus par les instances nationales d'évaluation. Elle dispose également de laboratoires à encourager, dans des domaines originaux.

Parallèlement, il existe en Bourgogne d'importants centres de recherches privés, qu'il conviendra d'impliquer davantage dans l'écosystème bourguignon de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil régional et l'État ont mis en place conjointement une démarche intégrée de structuration de la recherche et de l'innovation (SRI et PARI - Plan d'Action Régional pour l'Innovation) avec une volonté commune d'avancer dans cette direction.

L'Université de Bourgogne a déjà créé une société privée de valorisation de la recherche et de l'innovation, qui se dirige vers une SATT⁸ Grand-Est et qui coopérera avec la Technopôle Régionale en cours de constitution.

Les principaux enjeux locaux

Quatre enjeux majeurs :

- L'excellence de la recherche, notamment en lien avec les enjeux socio-économiques
- L'émergence par la R&D de nouvelles opportunités de croissance pour les PME/PMI/ETI⁹ bourguignonnes
- La nécessité de favoriser toutes les formes d'innovation : territoriale, organisationnelle, comportementale, environnementale, sociale,
- Un écosystème dynamique de l'innovation dynamique, lisible et accessible, prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeurs, de la recherche, du transfert et de l'innovation

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Excellence de la recherche notamment en lien avec les enjeux socio-économiques :- Développer et faire émerger des thématiques d'envergure, emblématiques en recherche et innovation ; promouvoir ses résultats et optimiser les retombées pour les territoires bourguignons, en soutenant :

1/ L'excellence, à travers :

- les projets labellisés dans le programme des investissements d'avenir (PIA) (LIPSTIC, ACTION, IMAPPI, PEAMUST, TALENT CAMPUS, ANAES-S, CANTO, ...)

- les meilleurs projets non retenus dans le cadre du PIA (critères : excellence et adéquation régionale)
- la fertilisation croisée entre secteurs d'excellence
- les actions structurées autour du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Bourgogne Franche-Comté et de la Fédération de Coopération Scientifique qui le gère
- avec une ouverture géographique (régions françaises ou européennes voire au-delà).

2/ les projets et les actions pour une meilleure reconnaissance de la recherche et de l'innovation (acteurs publics et privés) au plan national et international notamment en :

- suscitant et soutenant la participation à des réseaux / programmes européens ou internationaux
- attirant dans les laboratoires des profils scientifiques confirmés de haut niveau
- renforçant les initiatives intégrant les entreprises
- soutenant les projets novateurs de culture scientifique, technologique et industrielle à destination de l'ensemble des publics, pour rapprocher la recherche et le citoyen, notamment dirigés vers la promotion des filières scientifiques auprès des enseignants et des élèves.

3/ Les actions innovantes dans le domaine de la formation supérieure (en lien avec la fiche 10) : formations non académiques, promotion des diplômes d'enseignement supérieur de la licence au doctorat), avec pour cible les apprentis, lycéens, étudiants, élèves ingénieurs et les entreprises.

L'émergence par la R&D de nouvelles opportunités de croissance pour les PME/PMI/ETI bourguignonnes (innovation dans les secteurs déjà existants, identification de secteurs émergents) :

- 1/ Identifier le potentiel de valorisation des projets de recherche et d'innovation à destination des entreprises notamment en capitalisant sur l'évaluation des projets intégrés du PARI et faciliter l'accès des PME/PMI/ETI et des filières bourguignonnes aux savoirs de la recherche publique et privée en Bourgogne et hors Bourgogne
- 2/ Faire émerger et soutenir des projets de R&D publics/privés, permettant de développer le potentiel économique des pôles de compétitivité, grappes ou clusters et des entreprises bourguignonnes en favorisant leur repositionnement sur des marchés et/ou technologies d'avenir.
 - Secteurs à développer : éco-conception et éco-construction, énergies renouvelables et agro-matériaux (liste non limitative)
 - Initiatives à encourager : regroupements d'entreprises / grappes ou similaires sur tout le territoire. Ex. : bois à Cluny, agro-écologie, agro-alimentaire (Bretenières), santé, plasturgie-assemblage-métallurgie dans le Sud Bourgogne, corrosion, mécatronique (liste non limitative)
- 3/ Développer et renforcer la capacité d'innovation dans les PME/PMI/ETI : compétences humaine et technique, propriété intellectuelle, projets avec les laboratoires publics ou privés en ou hors Bourgogne, ingénierie financière en particulier dans les phases post-amorçage et *intelligence économique* au service d'un projet, d'un groupement, d'un laboratoire ou d'une collectivité.

Nécessité d'encourager toutes les formes d'innovation

- 1/ Amener les Sciences Humaines et Sociales (SHS) bourguignonnes vers une valorisation bénéficiant d'une part à la société et, d'autre part aux acteurs bourguignons, par ex. de la santé, de l'agro-alimentaire, de la qualité environnementale du bâti, de nouvelles formes urbaines : promotion de l'innovation territoriale et des projets possédant une dimension sociale conjointement à leur dimension économique
- 2/ Soutenir les expérimentations d'innovation sociale.
- 3/ Favoriser l'innovation non technologie dans les entreprises : organisation, RH, méthodes, social – Lien avec la fiche **3 et 8**

Un écosystème de l'innovation dynamique, lisible et accessible: prenant en compte la chaîne de valeur de la recherche, du transfert et de l'innovation (Lien avec la fiche 3)

- 1/ Intensifier le rapprochement recherche - entreprises (réseaux de diffusion technologiques, centres de ressources, projets collaboratifs, rencontres thématiques...)
- 2/ Poursuivre, en privilégiant en particulier les secteurs stratégiques identifiés, la structuration de l'innovation en Bourgogne en soutenant :
 - le dispositif régional de maturation des projets à fort potentiel de développement socio-économique (SATT), les projets d'incubation
 - la création/développement d'entreprises innovantes et de services à destination des PME/PMI//ETI identifiés sur les axes forts du développement bourguignon, la construction de la Technopôle régionale notamment en prenant appui sur les sites infrarégionaux
- 3/ Renforcer l'appartenance, à l'écosystème de l'innovation, des acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'économie, notamment ceux de la sphère juridique (propriété intellectuelle, réglementation, normes) et de la sphère financière

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains	Territoires ruraux	Interrégional
Projets novateurs de culture scientifique, technologique et industrielle à destination de l'ensemble des publics, pour rapprocher la recherche et le citoyen, notamment dirigés vers la promotion des filières scientifiques auprès des enseignants et des élèves. Amener les SHS bourguignonnes vers une valorisation bénéficiant d'une part à la société et, d'autre part aux acteurs bourguignons	Soutenir la diffusion des connaissances vers les exploitants agricoles. Investir la recherche et l'innovation au service des enjeux de développement durable des territoires ruraux, notamment : accessibilité, attractivité, cadre de vie, services, aménités, agriculture périurbaine, agritourisme, circuits courts des produits agricoles...	L'excellence, à travers les actions structurées autour du PRES Bourgogne Franche-Comté et de la FCS qui le gère

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Inciter le rapprochement entre la recherche (GIS Agrale, FCBA, Art et Métiers Paristech Cluny, INRA, AgrOnov, PIAE : Plateforme Innovation Agroenvironnement, ...) et les problématiques innovantes d'intérêt pour les filières agricoles, agro-industrielles, sylvicoles et agro-alimentaire et favoriser le décloisonnement entre les acteurs en soutenant les initiatives (PSDR, Réseau Mixte Technologique, réseaux de références ...) et mieux diffuser des connaissances vers les agricultures, les sylviculteurs et les entreprises
- Développer la mise en réseau des acteurs (publics, privés) et de nouvelles formes de gouvernance, lieux d'échanges, réseaux pour les PME, pour favoriser l'émergence de nouvelles thématiques, produits ou process innovants dans les secteurs de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt et de l'aquaculture
- Développer les connaissances, la recherche-développement et l'innovation sur des thématiques d'avenir et durables en matière agricole et forestière pour faire évoluer des pratiques vers la durabilité, pour élaborer des nouveaux produits et process, pour améliorer la résistance des systèmes au changement climatique.

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation »
Développement durable	Encourager toute forme d'innovation (SHS, dimension sociale et économique des projets d'innovation, innovation non technologique dans les entreprises)
Protection de l'environnement	Utiliser toutes les formes d'innovation pour une adaptation aux changements sociétaux, démographie, vieillissement et environnementaux (climatiques et énergétiques) Renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur du bâtiment (agro-matériaux/agro-écologie, éco-conception) Renforcer la recherche et l'innovation dans le secteur des ENR Accompagnement SHS en travaillant sur les comportements dans un objectif de sobriété énergétique
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité H/F	Valoriser les recherches intégrant les problématiques de genre
Egalité des chances	Plan jeunesse (conditions de vie des étudiants)
Lutte contre les discriminations	/

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond aux orientations stratégiques hiérarchisées

Les actions relevant de cet objectif thématique devraient être coordonnées avec des actions relevant des objectifs thématiques liés au développement des TIC, au renforcement de la compétitivité des PME et à l'investissement dans l'éducation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie. Elles devraient en outre être coordonnées avec les crédits FSE alloués au développement des ressources humaines dans le domaine de la recherche et de l'innovation, dans le cadre des objectifs thématiques relatifs à l'emploi, à l'éducation et à l'inclusion sociale. Le FSE et le FEDER peuvent cofinancer des partenariats entre des établissements d'enseignement, des entreprises et des instituts de recherche.

En ce qui concerne le FEADER, l'aide devrait être axée non seulement sur les principes généraux exposés ci-dessus mais également sur la promotion des activités de recherche destinées à répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs et des sylviculteurs, en particulier ceux qui opèrent à petite échelle, et sur l'exploitation des résultats de la recherche et l'application des innovations dans ces secteurs.

Objectif thématique 2

« Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication »

Les principaux enjeux locaux

- Fracture numérique territoriale / accessibilité
- Développement des services numériques
- Généralisation et amélioration des usages numériques

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Priorité 1- Aménager numériquement le territoire

1. Connecter 100% de la population et du secteur économique au très haut débit en 2025, 70% en 2020 et 50% en 2017
2. Favoriser la venue de tous les opérateurs sur le réseau afin que les utilisateurs finals accèdent à une offre à un prix acceptable et de manière non discriminante.
3. Intégrer les sites prioritaires dès les premières phases de déploiement : zones d'activité stratégiques, établissements de santé, d'éducation, sites touristiques majeurs, services publics et espaces publics numériques.
4. Assurer une complémentarité territoriale des investissements privés et publics
5. Privilégier le déploiement de la fibre optique, en commençant par les zones les plus densément peuplées (villes intermédiaires), sans oublier de traiter rapidement les zones souffrant actuellement de faibles débits
6. Maintenir les investissements publics au niveau territorial le plus large possible, en intégrant une vision inter-régionale dans le cadre de logique territoriale en particulier Massif central ou Axe Rhin-Rhône.

Priorité 2 (a) - Développement des services numériques

1. Services publics en ligne, plates-formes d'échanges d'informations publiques s'insérant dans les logiques d'open data, d'informatique en nuage et de plateformes d'information géographique à l'exemple notamment d'eBourgogne, GeoBourgogne.
2. Développement de plateforme de cloud computing, de data-centers, de centres de calcul intensif, en lien avec le déploiement de la fibre optique et la formation de la filière.

3. Télé médecine
4. Formation à distance et généralisation des outils numériques dans l'enseignement, refonte des outils numérique francophone.
5. Services issus du web 2.0 aux acteurs économiques : bouquet de services, espaces collaboratifs autour des clusters, réseaux d'entreprises, plates-formes d'accompagnement de projets.
6. Numérisation du contenu culturel
7. Promouvoir les réseaux de distribution d'électricité intelligents dans un souci d'efficacité énergétique (smart grid)

Priorité 2 (b)- Généralisation et amélioration des usages numériques

1. Améliorer et structurer l'offre de service des tiers-lieux que représentant les établissements publics numériques, les espaces dédiées aux entreprises (en lien avec l'agence NTIC Bourgogne) en soutenant notamment leur animation.
2. Faire de la maîtrise des usages numériques un levier de compétitivité pour les TPE bourguignonnes
3. Développer le télétravail, notamment celui réalisé dans les télécentres en favorisant la cohérence et l'homogénéisation des équipements.
4. Sensibiliser et former à une meilleure utilisation des services numériques afin de lutter contre les mésusages d'Internet et des outils numériques : addiction aux écrans, méconnaissance des ressources d'Internet non liées aux loisirs.

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains	Territoires ruraux	Interrégional
Favoriser la venue de tous les opérateurs sur le réseau afin que les utilisateurs finals accèdent à une offre à un prix acceptable et de manière non discriminante.	Privilégier le déploiement de la fibre optique, en commençant par les zones les plus densément peuplées (villes intermédiaires), sans oublier de traiter rapidement les zones souffrant actuellement de faibles débits	Maintenir les investissements publics au niveau territorial le plus large possible, en intégrant une vision inter-régionale dans le cadre de logique territoriale en particulier Massif central ou Axe Rhin-Rhône.

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Apporter l'infrastructure de réseau pour favoriser l'accès au TIC pour les acteurs agricoles, sylvicoles et les PME agro-alimentaires nécessaires à leurs différents usages : traçabilité et généralisation de la télédéclaration pour les agriculteurs, développement de l'informatique embarquée pour améliorer l'efficacité des interventions en champ ou en forêt (agriculture de précision notamment), utilisation de la vente en ligne pour le développement des circuits courts, avertissements météorologiques, ...
- Développer les outils et les compétences adaptées aux usages des TIC

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 2 « TIC »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	/
Efficacité énergétique	/
Lutte et adaptation au changement climatique	TIC comme outil de réduction des problèmes de mobilité
Prévention et gestion des risques	/
Égalité H/F	Contribuer au développement d'outils performants d'observation socio-économique des territoires et espaces d'informations partagés accessibles aux acteurs économiques et institutionnels
Égalité des chances	Accéder au THD à un coût abordable
Lutte contre les discriminations	/

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond aux orientations stratégiques hiérarchisées

Les investissements dans les TIC relevant du FEADER (sur le haut débit sur les services de base dans les zones rurales) pourront être utilisés de manière à compléter les investissements similaires engagés dans des zones rurales au titre du FEDER - lorsqu'un soutien du FEDER est possible - et les actions de formation, d'éducation, de cohésion et d'intégration sociale menées au titre du FSE.

Objectif thématique 3

« Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises »

Les principaux enjeux locaux

- Inciter et accompagner la transition et la diversification des entreprises Bourguignonnes vers les technologies et marchés d'avenir à forte valeur ajoutée
- Encourager et accompagner la croissance des entreprises Bourguignonnes (« faire grandir ») et encourager la création / reprise d'entreprises
- Développer des dispositifs innovants de financements d'entreprise

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Inciter et accompagner la transition et la diversification des entreprises Bourguignonnes vers les technologies et marchés d'avenir à forte valeur ajoutée

1 - Soutenir pour les systématiser, la mise en place de démarches méthodologiques collaboratives (dans le domaine et avec pour fondement l'intelligence économique), en vue notamment de faciliter le décollage de secteurs et technologies émergents (couple produit/marché).

2 - Renforcer le développement et le rayonnement international des pôles de compétitivité Vitagora et Pôle nucléaire de Bourgogne, des grappes/clusters existants

- Accompagner le repositionnement stratégique des principales filières industrielles bourguignonnes (notamment métallurgie/mécanique/ agroécologie/Industries agro-alimentaires/santé) sur les technologies et marchés d'avenir,
- Renforcer la dynamique de création de grappes/clusters d'entreprises

En visant : l'autonomie financière, le développement des partenariats publics / privés, l'essaimage et les liens renforcés entre PME/PMI et grandes entreprises, l'intégration des nouvelles technologies (notamment par le renforcement de la mise en relation entre entreprises et laboratoires de recherche), la dynamique des projets collaboratifs autour de nouveaux produits/marchés, l'évolution des ressources humaines, la professionnalisation des démarches (accompagnement encadré des porteurs de projets).

3 - Poursuivre une politique ambitieuse d'attractivité :

- soutien à la création d'infrastructures d'accueil d'entreprises dans une logique d'excellence et de différenciation de la région (zones d'activité, pépinières...) offrant des services communs de qualité aux entreprises, (en cohérence avec les objectifs poursuivis dans le cadre des fiches urbain/rural)
- politique de promotion régionale adaptée aux territoires et prospection d'entreprises nouvelles.

4 - Transformer les évolutions sociétales et environnementales en opportunités de développement pour la région : filières vertes (toutes énergies renouvelables, bâtiment, matériaux...), éco-conception, évolution vers des process industriels à bénéfice environnemental, évolution démographique/vieillesse, développement des démarches de RSE¹⁰ et de l'innovation sous toutes ses formes (innovation sociale...), économie du numérique, transports/mobilité...

5 - Généraliser la diffusion des technologies matures et leur appropriation par les PME/PMI.

6 - Améliorer la valorisation des ressources naturelles (secteurs agricoles, sylvicole, pierre...); et miser sur le potentiel touristique de la Bourgogne.

7- Accompagner le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire notamment en favorisant leur implication dans les démarches d'innovation collaboratives, leur positionnement sur les secteurs émergents, la mise en place de dispositifs d'accompagnement à la création et à la reprise d'activités économiques sous forme collective...

Promouvoir la dynamique entrepreneuriale (création/reprise) et encourager la croissance des entreprises Bourguignonnes (« faire grandir »)

(Rappel des objectifs stratégiques sous-jacents) :

- Maintenir la dynamique de création d'entreprise
- Accroître la taille des PME/PMI et le nombre des ETI en Bourgogne
- Accroître le nombre d'entreprises exportatrices
- Renforcer la capacité d'innovation du tissu économique)

1 - Poursuivre l'aide à la création d'entreprise et aider les entreprises à franchir des caps décisifs de développement dans le cadre de contrats de croissance (jeunes entreprises, PME/PMI en développement), prioritairement par :

- la mobilisation de dispositifs d'accompagnement des démarches anticipatives stratégiques, d'ingénierie de projet,
- la mobilisation d'outils d'ingénierie financière pour le renforcement de leurs fonds propres, l'innovation, le développement des marchés à l'export,
- le financement des investissements significatifs, générateurs d'emplois, à bénéfice environnemental

L'aide sera conditionnée par une approche globale dans la structuration progressive de l'entreprise et de ses compétences (organisationnelle, financière...).

2 - Accompagner la montée en compétences des entreprises notamment en anticipant l'évolution du capital humain (insertion des jeunes (du bac pro-au post-doc), vieillissement des actifs, évolution des compétences...), y/c dans une approche territoriale de la gestion prévisionnelles des emplois et des compétences (GPEC). Les inciter à aller chercher des compétences et des savoirs dans les laboratoires et centre de transfert pour les intégrer dans les projets de RDI et de développement.

3 - Promouvoir l'esprit d'entreprendre à travers des démarches de rapprochement des acteurs publics et privés, des entrepreneurs, des étudiants, des enseignants, seniors et des jeunes

10 Responsabilité sociétale des entreprises

lycéens notamment.

Développer des dispositifs innovants de financements des entreprises

Améliorer l'efficacité du système régional d'ingénierie financière au service du financement de la croissance et des projets des PME/PMI et des ETI (y/c entreprises de l'ESS), en renforçant la palette d'outils disponible (fonds propres, quasi fonds propres, prêts, garanties), en les adaptant aux enjeux spécifiques du cycle de vie des entreprises, des projets (création, développement, retournement, innovation dont innovation sociale...).

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains	Territoires ruraux
Accompagner les démarches d'attractivité des agglomérations en développant une activité économique à fort ancrage territorial	Soutenir l'économie résidentielle, l'artisanat, le commerce de proximité et les services locaux en veillant à la mobilisation des ressources locales améliorant la compétitivité et la différenciation des territoires, en favorisant la transmission des PME et TPE

Focus spécifique filières agricoles – forêt

Enjeux spécifiques à l'agriculture

- Développer l'installation et l'emploi en agriculture, améliorer les conditions de travail et de vie en milieu rural
- Améliorer la formation et les compétences
- Accompagner les agriculteurs dans les adaptations nécessaires pour l'engagement dans des pratiques agricoles durables
- Développer la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles en lien avec des outils de première et seconde transformation régionaux, dans le cadre de filières globales durables

Enjeux spécifiques à la filière bois

- Soutenir la création d'emplois en milieu rural
- Conforter la formation, la diffusion des connaissances et la recherche
- Renforcer la compétitivité des entreprises et industries du bois
- Faciliter le développement de l'exploitation forestière et du transport des bois
- Favoriser la gestion forestière en lien avec les territoires
- Développer l'utilisation des bois locaux

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 3 « Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises »
Développement durable	/

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020

Bourgogne

Octobre 2012

Protection de l'environnement	Encourager le verdissement des emplois Accompagner les PME dans leur prise en compte de l'environnement Valoriser le potentiel de compétitivité des ressources naturelles (forêt, pierre...)
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	Sensibiliser les PME sur l'impact environnemental de leur activité
Egalité H/F	Contribuer à l'innovation sociale des PME et TPE dans le domaine de l'égalité professionnelle femmes / hommes en lien avec la qualité de vie au travail, l'accès des femmes aux responsabilités, l'accès des femmes et des hommes à une organisation du travail mieux articulée à la vie familiale (majoration pour les aides au conseil intégrant le conseil sur l'égalité professionnelle) Faciliter le temps partagé des salariés en favorisant la mutualisation de services externalisés de PME et TPE à l'échelle d'un bassin économique (notamment rural) Création d'entreprises par les femmes Faciliter l'activité des conjoints des entrepreneurs, notamment dans le secteur agricole, de l'artisanat et du commerce
Égalité des chances	/
Lutte contre les discriminations	Accompagner les PME dans la structuration de leur organisation en prenant en compte le facteur humain

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond aux orientations stratégiques hiérarchisées

Les actions relevant de cet objectif thématique devraient être renforcées par des actions financées par le FSE pour stimuler la compétitivité des PME. Ces actions devraient essentiellement viser à développer la capacité.

des PME d'anticiper et de gérer le changement par l'identification des tendances en matière d'emploi et de qualification, à soutenir le développement organisationnel des PME, ainsi que les services d'information et de conseil aux PME, à introduire des formes innovantes d'organisation du travail et/ou d'aménagement du temps de travail et à encourager l'investissement des entreprises dans la formation. Les actions relevant de cet objectif thématique devraient également compléter les actions financées par le FSE visant à promouvoir l'entrepreneuriat, le travail indépendant et la création d'entreprise (dans le cadre de l'objectif thématique relatif à l'emploi) et les actions soutenant les entreprises sociales qui peuvent être menées au titre du FSE et du FEDER (dans le cadre de l'objectif thématique relatif à l'inclusion sociale).

Fiche complémentaire « Agriculture »

Les principaux enjeux locaux

- une agriculture sachant saisir toutes les opportunités qu'offre la situation actuelle : ouverture de nouveaux marchés, besoin de proximité, production d'énergie
- une agriculture qui offre de bonnes conditions de vie et de travail dans des territoires attractifs et dynamiques
- des exploitations compétitives et performantes économiquement, écologiquement et énergétiquement, notamment au niveau des zones intermédiaires
- une agriculture disposant des potentialités pour s'adapter aux changements
- des filières créatrices de valeur ajoutée pour le territoire, assurant une juste rémunération des producteurs et garantissant une alimentation sûre et de qualité

Les orientations stratégiques (non hiérarchisées)

Accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles durables

(Certains thèmes apparaissent particulièrement importants en Bourgogne : les modes de production agro-écologiques, l'autonomie alimentaire des élevages, et l'autonomie et l'efficacité énergétiques des exploitations)

- Faire émerger et diffuser de nouvelles connaissances pour l'agriculture durable. Renforcement du triangle de l'innovation : recherche académique, recherche appliquée, diffusion, en lien notamment avec Vitagora, UMR agro-écologie, AgrOnov, l'Université de Bourgogne, l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin, les chambres consulaires, les organismes de développement, les associations, les instituts techniques....
- Promouvoir le développement de pratiques agri-environnementales (bandes enherbées, haies et couverts hivernaux...) permettant la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité : accompagnement technique et contractualisation (MAE)
- Promouvoir les investissements permettant d'améliorer la performance énergétique et écologique des exploitations dans le but d'une gestion efficiente et économe des ressources naturelles (équipements, matériel en CUMA, ASA...) : eau (investissements hydrauliques : retenues collinaires et modernisation du réseau, aires de lavage...), énergie, sols, biodiversité...
- Renforcer l'accompagnement technique des conversions à l'agriculture biologique
- Soutenir la remise en état des systèmes de production suite à des sinistres (mobilisation des fonds de mutualisation sanitaire et de l'assurance récolte)

Développer la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles

- Encourager la diversification et l'innovation de la production et de la transformation par la recherche de débouchés pour la production agricole (produits régionaux, protéines végétales...)
- Relocaliser les filières et favoriser l'émergence de nouvelles filières régionales (notamment légumes et fruits, bio-matériaux...)
- Adapter l'organisation des filières aux nouveaux besoins (produits locaux, de qualité, circuits de proximité), notamment par la structuration des filières régionales

(démarches collectives, coopération...)

- Soutenir les investissements liés à l'adaptation des outils de production, de transformation et de commercialisation (bâtiments, matériel) aux enjeux climatiques, sanitaires et économiques
- Favoriser la promotion des produits sous SIQO¹¹
- Faciliter la production d'énergie sur l'exploitation et développer des process de production économes en énergie (installation d'unités de méthanisation, éolien, solaire, bois-énergie...)

Développer l'installation et l'emploi en agriculture, améliorer les conditions de travail et de vie en milieu rural

- Faciliter l'émergence de projets d'installation durables et créateurs d'emplois (diversification des installations, installations peu capitalistiques, installation en périurbain, soutien à la pluriactivité comme l'agri-tourisme...).
- Améliorer la transmissibilité des exploitations agricoles
- Faciliter l'accès aux moyens de production : foncier, bâtiments, équipements, par l'émergence d'une ingénierie de financement
- Améliorer les conditions de travail en agriculture
- Rendre accessible les nouvelles technologies de l'information et de la communication afin d'améliorer la gestion et le recours aux outils techniques et d'aide à la décision des exploitations
- Favoriser les démarches collectives
- Renforcer l'attractivité des métiers agricoles
- Améliorer l'habitat en milieu rural
- Maintenir les services en milieu rural

Améliorer la formation et les compétences

- Offrir des formations adaptées aux nouveaux enjeux, à l'évolution des connaissances et des contextes
- Former aux nouveaux outils techniques d'aide à la gestion et à la décision
- Développer le parcours de professionnalisation
- Développer les nouveaux moyens de communication (usage d'internet, e-learning...)

11 Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

Fiche complémentaire « Forêt – bois »

Les principaux enjeux

- Mobilisation supplémentaire de bois
- Renouvellement des peuplements
- Meilleure valorisation des bois locaux

Enjeux d'envergure interrégionale :

- Les préoccupations de la Bourgogne en matière forestière sont en partie convergentes avec celles de l'Auvergne et du Limousin, (et plus largement au Grand Massif central) notamment en ce qui concerne la ressource résineuse et l'approvisionnement des scieries industrielles résineuses.
- Des préoccupations communes avec les régions du Grand-Est sont partagées dans le domaine du bois-énergie (co-génération), du bois d'industrie, ainsi que pour l'émergence de projets de valorisation chimique du bois.
- La question de l'impact des changements climatiques sur les forêts bourguignonne revêt également une dimension interrégionale voire nationale

Les orientations stratégiques hiérarchisées

1. Soutenir la création d'emplois en milieu rural

- Installation d'entrepreneurs de travaux forestiers (notamment bûcheronnage manuel) et d'entreprises de première transformation du bois (notamment des feuillus)
-

Priorité 2 différente pour l'État et pour le conseil régional :

Pour l'État :

2. Faciliter le développement de l'exploitation forestière et du transport des bois

- Renforcement du réseau de desserte forestière ainsi que du réseau de routes stratégiques du bois
 - Développement des investissements dans le secteur de l'exploitation forestière

(priorité 4 pour le conseil régional)

Pour le conseil régional :

2. Conforter la formation, la diffusion des connaissances et la recherche

- Soutien des projets de recherche-expérimentation stratégiques par rapport aux changements climatiques (comportement des essences, gestion forestière économe en eau, etc.), pour le développement des usages des bois locaux (abattage mécanisé des feuillus, nouveaux produits et

process pour le hêtre et les chênes de qualité secondaire, mise au point et réglage de machines de classement mécanique des bois et sciages adaptées, etc.) et pour une meilleure prise en compte des services écosystémiques rendus par la gestion forestière (et réciproquement)

- Soutien des établissements de formation initiale et continue (Centre Arts et Métiers ParisTech de Cluny, Lycée forestier de Velet)
- Diffusion de nouvelles techniques (câblage des bois, chauffage des bois, thermoformage, etc.) ou technologies (TIC, traçabilité des bois et des produits, ...)
- Diffusion de connaissances techniques et sylvicoles auprès des propriétaires, gestionnaires, maires de communes forestières, prestataires, opérateurs et intervenants, ...

(priorité 3 pour l'État)

3. Renforcer la compétitivité des entreprises et industries du bois (priorité 4 pour l'Etat)

- Investissements innovants et/ou permettant d'apporter de la valeur ajoutée, en veillant à l'adéquation entre les projets et la ressource disponible
- Actions collectives initiées par les professionnels

4. Faciliter le développement de l'exploitation forestière et du transport des bois (conseil régional seul – priorité 2 pour l'Etat)

- Renforcement du réseau de desserte forestière ainsi que du réseau de routes stratégiques du bois
- Développement des investissements dans le secteur de l'exploitation forestière

5. Favoriser la gestion forestière en lien avec les territoires

- Amélioration de la valeur économique des peuplements forestiers (priorité à la conversion ou transformation des peuplements médiocres sur des stations à bonnes potentialités) en adaptant les essences en fonction de l'évolution climatique
- Reboisement, renouvellement et reconstitution des peuplements, notamment en cas d'événement climatique extrême en prenant en compte l'adaptation des essences au changement climatique
- Gestion durable (y compris l'équilibre sylvo-cynégétique, l'accueil du public et le sylvotourisme) et la prise en compte des changements climatiques dans tous les compartiments de la gestion forestière
- Stratégies locales de développement forestier, qui peuvent notamment aborder la question de l'amélioration du foncier forestier dans les secteurs qui le nécessitent
- La diversification des modes de gestion, des essences et des traitements

6. Développer les utilisations des bois locaux

- Développement de nouveaux produits et process permettant d'utiliser davantage de bois, notamment dans le secteur de la construction en lien avec la recherche

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020

Bourgogne

Octobre 2012

- Amélioration de la structuration de l'offre (inter-profession, clusters, etc.)
- Promotion et communication auprès du grand public, des maîtres d'ouvrage, des architectes, etc.
- Développer l'ingénierie territoriale et les investissements en matière de bâtiments bois et de bois énergie et ainsi la mise en place de circuits de proximité

Objectif thématique 4

« Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs »

Les principaux enjeux

- Atteindre l'objectif des 3x20 en Bourgogne à horizon 2020 en tenant compte des spécificités territoriales définies dans le Schéma régional climat air énergie - SRCAE (orientations de 1 à 8)
 - réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990
 - réduire de 20% la consommation d'énergie par rapport aux projections (agir sur l'efficacité énergétique) avec des enjeux de généralisation
 - atteindre une part des énergies renouvelables (ENR) de 23% de la consommation d'énergie finale (passer de 8% à 20%)
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES en promouvant des comportements plus sobres
- Promouvoir des modes de production plus sobres, notamment en développant l'éco-conception, et faire intégrer les enjeux d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans les stratégies de développement des filières économiques et développer les emplois locaux correspondants
- Prévenir la précarité énergétique dans les logements habités par des propriétaires ou occupants modestes
- Favoriser la prise en compte de ces enjeux par les acteurs dans les démarches territoriales et sectorielles pour mettre en place des stratégies cohérentes à l'échelle des territoires

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Orientation transversale à porter dans l'ensemble des objectifs thématiques:

Améliorer et développer l'ingénierie technique, financière, juridique et administrative innovante aux différentes échelles territoriales et en réponse aux filières spécifiques (industrie, rénovation des logements, énergies renouvelables...)

Sobriété et efficacité énergétique

- 1 - Sobriété énergétique : réduire la consommation énergétique en travaillant sur les comportements et sur la meilleure gestion des équipements techniques;
- 2 - Accompagner la généralisation des bâtiments efficaces énergétiquement :
Tendre progressivement vers des bâtiments BBC pour le patrimoine réhabilité : former, conseiller dans la définition de stratégies patrimoniales, puis accompagner les propriétaires ou gestionnaires publics et privés et les occupants, notamment pour la rénovation thermique du parc social, en privilégiant les bâtiments à fort gain énergétique potentiel et pour lutter contre la précarité énergétique;

Transition énergétique des territoires

- 1 - Organiser/Structurer/Développer la politique énergétique et climatique au niveau territorial (élaboration de stratégies territoriales, production, distribution, ressources, réseaux, Smart Grid...);
- 2 - Renforcer et compléter les politiques de déploiement des énergies renouvelables, en particulier au niveau territorial, adaptées aux ressources locales (cf scénario SRCAE) : Etudes de potentiel, soutien à l'innovation et aux filières vertes pour le développement des EnR, Formation, Projets;
- 3 - Développer/accompagner les nouvelles formes urbaines et les approches innovantes en terme de mobilité urbaine et inter-urbaine, de transport de marchandises permettant de réduire les émissions de GES (coordination avec la fiche transport à assurer);

Economie à bas carbone

- 1 - Soutenir l'innovation sur la thématique des filières vertes et du développement durable en particulier par le développement des énergies renouvelables, la qualité environnementale du bâti, les approches comportementales, les éco-matériaux, la gestion active du bâtiment (coordination avec les fiches innovation et soutien aux PME /PMI à assurer);
- 2- Faire évoluer les pratiques, les modes de production (dont éco-conception) et de commercialisation (dont les circuits courts) des PME/PMI et de la filière agricole pour une meilleure prise en compte des enjeux du climat de l'air et de l'énergie;
- 3 - Inciter les acteurs du territoire (collectivité, institutions, privés...) à l'émergence de marchés susceptibles d'initier une économie plus vertueuse.

Approche territoriale de la thématique (rural, urbain,)

Territoires urbains	Territoires ruraux
Organiser, structurer et accompagner des politiques énergétiques au niveau territorial avec comme objectifs : sobriété et efficacité énergétique, développement des ENR, lutte contre la précarité énergétique	Définir et accompagner des stratégies énergétiques (actions territorialisées en matière énergie-climat dans un objectif d'autonomie énergétique, déclinaison du SRCAE, lutte contre la précarité énergétique...)

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Réduire les émissions de méthane et de protoxyde d'azote des secteurs agricole, forestier et agro-alimentaire en développant des pratiques de production adaptées (limitations des intrants, autonomie alimentaire dans les élevages, traitement des effluents) et en développant les capacités de séquestration de carbone (surfaces forestières, surfaces en herbe...).
- Développer et structurer les circuits courts et de proximité pour les produits agricoles, forestiers et agroalimentaires en organisant l'offre et la demande, en optimisant la logistique au travers le soutien aux investissements collectifs, au conseil et aux

démarches collectives.

- Soutenir les investissements de production et de transformation qui encouragent la sobriété et l'efficacité énergétique, soutenir le développement des énergies renouvelables et notamment production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse agricole et forestière (chaudières, méthanisation).

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 4 « Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	/
Efficacité énergétique	/
Lutte et adaptation au changement climatique	/
Prévention et gestion des risques	/
Egalité H/F	Soutenir les projets d'entrepreneuriat en lien avec l'économie verte
Egalité des chances	Promouvoir les actions d'information de sensibilisation des jeunes publics aux métiers "verts"
Lutte contre les discriminations	Lutter contre la précarité énergétique des logements, notamment dans les milieux défavorisés

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond aux orientations stratégiques hiérarchisées

Le FSE devrait contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone en favorisant la détection précoce des besoins et des pénuries de main-d'œuvre et de qualification, la réforme des systèmes d'enseignement et de formation, l'adaptation des compétences et des qualifications, le perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre en vue de renforcer sa capacité d'insertion professionnelle et en stimulant la création d'emplois dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie à faibles émissions de carbone.

Le FEADER devrait renforcer le potentiel de l'agriculture à l'égard de la contribution à la réduction des émissions et devrait contribuer à l'augmentation de la teneur en carbone des sols en protégeant et en valorisant les matières organiques du sol. Le soutien au titre du FEADER dans ce domaine pourrait créer d'importantes synergies avec des activités relevant de l'objectif thématique «protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources», en luttant contre l'utilisation excessive des engrais et des pesticides.

Objectif thématique 5

« Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques »

Les principaux enjeux

- Amélioration de l'observation du changement climatique. Développer la connaissance et la recherche en matière d'adaptation au changement climatique pour accompagner les filières régionales dans leur processus d'adaptation et prévenir les inégalités sociales et territoriales (orientation 1)
- Développer de nouvelles formes urbaines et améliorer l'existant face au risque santé (îlots de chaleur) (orientation 3)
- Améliorer et préserver la ressource en eau en limitant les pressions à venir (orientations 1, 2, 3)
- Anticiper les effets du changement climatique dans certains domaines agricoles particulièrement sensibles (viticulture) et dans la sylviculture valable aussi en grande culture et pour l'élevage (cf pénurie de fourrage en 2011) (orientations 1, 2, 3.1)
- Identification des risques nouveaux générés par les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire (mise en place des stratégies locales sur les Territoires à Risques Importants d'Inondation TRI, mise en œuvre des plans de prévention des risques) (orientations 1, 2, 3.3, 2-1 et 2-2)

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Sur le changement climatique

1- Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique. Analyser leurs effets, leurs impacts et la résilience des écosystèmes et systèmes productifs au niveau bourguignon. Et en déduire des stratégies d'adaptation qui associent l'ensemble des acteurs des territoires (plan de prévention des risques, adaptation du mode de gestion et des essences forestières...);

2- Former les décideurs et leurs équipes et renforcer l'ingénierie locale en vue d'une meilleure prise en compte des enjeux du climat, de l'air et de l'énergie;

3 - Accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique pour prévenir les inégalités sociales, économiques et territoriales

3.1 - Accompagner les filières les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Favoriser l'adoption de nouvelles techniques, pratiques et développer les capacités des acteurs à prendre en compte ces impacts par des actions de conseil, démonstration, recherche, formation,

sensibilisation;

3.2 - Prévenir les inégalités sociales (diminuer l'impact des vagues de chaleur pour les populations les plus vulnérables, accès à la ressource en eau...);

3.3 - Développer de nouvelles formes urbaines intégrant la problématique du changement climatique et intervenir sur la résilience des villes (lutte contre les îlots de chaleur, approche bioclimatique de la conception urbaine ...)

Sur les risques

1. Prévenir les risques naturels (inondation...), dont ceux liés au changement climatique ou accentués par celui-ci;
2. Formation et Intégration des enjeux risques dans les outils d'aménagement.

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains	Territoires ruraux
Développer de nouvelles formes urbaines intégrant la problématique du changement climatique et intervenir sur la résilience des villes (lutte contre les îlots de chaleur, approche bioclimatique de la conception urbaine ...)	Développer les exercices de prospective territoriale liés au changement climatique. Analyser leurs effets, leurs impacts et la résilience des écosystèmes et systèmes productifs au niveau bourguignon. Accompagner les filières les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Développer des outils permettant de garantir des ressources financières permettant une remise en état des systèmes de production suite à des aléas climatiques, sanitaires et économiques (assurance, fonds de mutualisation...).
- Soutenir des investissements de production (bâtiments, process) mieux adaptés au changement climatique
- Inciter à une gestion optimale de la ressource en eau, y compris l'utilisation rationnelle de l'eau, en envisageant les possibilités d'économie d'eau et d'augmentation de l'efficacité (dont modernisation du réseau d'irrigation par des systèmes plus efficaces), en soutenant les modes de cultures économes en eau, en envisageant, une fois ces alternatives étudiées, la création de zones de stockage sur site.

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 5 « Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	/
Efficacité énergétique	/

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020

Bourgogne

Octobre 2012

Lutte et adaptation au changement climatique	/
Prévention et gestion des risques	/
Egalité H/F	/
Egalité des chances	/
Lutte contre les discriminations	Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique Démarche de concertation dans les différents plans de risque

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond aux orientations stratégiques hiérarchisées

Le FSE peut compléter les activités menées dans le domaine de la lutte contre le changement climatique par des mesures ciblées d'éducation, de formation et de perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre à l'égard de la prévention et de la gestion des risques et de l'adaptation aux changements climatiques. Le FEADER peut compléter les activités menées dans ce domaine en intégrant les besoins d'adaptation aux changements climatiques dans les services de conseil agricole, le transfert de connaissances et les actions d'information.

Objectif thématique 6

« Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources » (déchets – eau – biodiversité et écosystème)

Les principaux enjeux locaux

Enjeu transversal à porter dans l'ensemble des objectifs thématiques : Tenir compte des principes de non dégradation des milieux et d'action à la source.

- Restaurer et préserver le bon état des réservoirs de biodiversité et des couloirs écologiques (trame verte et bleue) définis par le schéma régional de cohérence écologique. (orientations 1 et 4)
- Atteindre un bon état des masses d'eau (orientations 2 et 4)
- Préserver et valoriser la biodiversité et les habitats, le paysage et la ressource en eau. (orientations 1, 2 et 4)
- Améliorer la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine (orientations 2 et 4)
- Sécuriser l'approvisionnement en eau (orientations 2 et 4)
- Diminuer les quantités de déchets produites et développer des approches circulaires et de type écologie industrielle et territoriale au niveau des flux de matières. (orientations 3 et 4)

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Orientation n°1- Connaître, protéger, restaurer et valoriser les écosystèmes et leur fonctionnalité, et mieux évaluer et développer les services rendus par la biodiversité

Orientation n°2- Favoriser la gestion globale de la ressource en eau en quantité et qualité, en particulier dans les zones de tension sur la ressource (connaissance, animation, planification et travaux)

Orientation n°3- Soutenir les projets visant à prévenir la production de déchets et à développer l'économie circulaire et de fonctionnalité

Orientation n°4- Favoriser l'élaboration de projets territoriaux de développement durable et une plus grande articulation des politiques publiques entre elles d'une part et des projets locaux d'autre part par l'animation de la gouvernance régionale et infra-régionale

Approche territoriale de la thématique (rural, urbain, interrégional)

Territoires urbains	Territoires ruraux
Développer et accompagner les nouvelles formes urbains prenant en compte des questions de biodiversité et d'adaptation et de lutte contre le changement climatique (corridors écologiques, ceinture verte...)	Organiser et encourager la planification et l'urbanisme des territoires, intégrant le schéma régional de continuité écologique, en veillant à limiter l'étalement urbain, en privilégiant la mobilisation des ressources locales pour des débouchés de proximité, en innovant en matière d'organisation spatiale pour réduire les déplacements des ressources. Veiller à la prise en compte dans les PCET des démarches de prise en compte de la préservation des ressources de façon spécifique par territoires en fonction de leurs caractéristiques dominantes.

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Favoriser les réflexions globales et multi-critères sur la performance environnementale des exploitations agricoles : développer et promouvoir l'utilisation des diagnostics environnementaux et des diagnostics de durabilité des exploitations agricoles, accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans la certification environnementale des exploitations agricoles
- Soutenir les systèmes agricoles reconnus comme favorables à l'environnement (systèmes agroforestiers, agriculture biologique, systèmes extensifs, etc.) et plus largement les pratiques favorables à la préservation des ressources
- Doter les agriculteurs de solutions et d'outils pour s'engager dans des démarches performantes sur le plan environnemental tout en restant compétitif sur le plan économique (élaboration et transfert de connaissances, conseils, formations, investissements).
- Favoriser la pluralité des approches, des modes de productions préservant les ressources (diversité génétique, réduction des intrants, techniques de travail du sol, allongement des rotations, maintien et développement des surfaces en herbes...) et participer au maintien des activités agricoles dans les espaces d'intérêt écologique.
- Inciter à une gestion raisonnée et équilibrée des ressources agricoles et forestières (bois matériau et bois énergie), améliorer la valorisation des déchets et co-produits issus des différentes filières d'activité, maintenir la biodiversité et des paysages agricoles et forestiers.

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 6 « Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	/
Efficacité énergétique	/
Lutte et adaptation au changement climatique	/
Prévention et gestion des risques	/

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020
Bourgogne
Octobre 2012

Egalité H/F	/
Egalité des chances	Accessibilité équitable à la ressource, en qualité et en quantité (eau, qualité d'air, ...)
Lutte contre les discriminations	Connaissance sur la ressource en eau (quantité, qualité, fonctionnement et lutte contre les pressions)

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond (dont CPER) aux orientations stratégiques hiérarchisées

Des synergies devraient être recherchées lors de la mise en place d'actions complémentaires et ciblées au titre du FEADER dans des zones soumises à des mesures de verdissement et bénéficiant de paiements directs dans le cadre du premier pilier de la politique agricole commune. Le FSE peut compléter les activités relevant de cet objectif thématique par le biais de la réforme des systèmes d'enseignement et de formation, du perfectionnement professionnel de la main-d'œuvre et de la création de nouveaux emplois dans les secteurs liés à l'environnement.

Fiche complémentaire « Culture »

Les principaux enjeux

- Enjeux territoriaux :
 - correction des déséquilibres territoriaux dans l'offre culturelle
 - rayonnement culturel et attractivité de Dijon
- Enjeux artistiques : favoriser l'implantation durable d'équipes artistiques et d'industries créatives
- Enjeux patrimoniaux : valorisation des atouts patrimoniaux à des fins d'attractivité
- Enjeux urbanistiques : aménagement des cœurs de ville dans leurs dimensions patrimoniale et culturelle intégrée à une dynamique d'aménagement urbain

Les orientations stratégiques hiérarchisées

1. Enjeux artistiques : dans un objectif d'inclusion sociale, favoriser l'éducation artistique et l'accès pour tous à la culture par le développement des pratiques et par une médiation innovante et adaptée.
2. Enjeux territoriaux : mailler le territoire, mettre en réseau les agglomérations et les villes en valorisant leur rôle leurs comme plateformes d'irrigation des territoires
3. Enjeux territoriaux : doter la capitale bourguignonne d'équipements culturels qui sont aujourd'hui sous-dimensionnés ou qui lui font défaut
4. Enjeux territoriaux : renforcer les équipements culturels de proximité, y compris en zone rurale, par une mise à niveau, en particulier des équipements, afin de participer à une meilleure répartition de l'offre sur l'ensemble du territoire bourguignon
5. Enjeux territoriaux : moderniser les institutions du réseau national à rayonnement régional afin de participer à une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire bourguignon pour une offre attractive en faveur d'une population résidente et favoriser les réseaux.
6. Enjeux artistiques : favoriser l'implantation durable d'équipes artistiques et d'industries créatives en travaillant sur les conditions d'implantation de celle ci en lien avec les villes et les territoires d'accueil
7. Enjeux artistiques : formation initiales et professionnelle pour contribuer à la professionnalisation

des acteurs

8. Enjeux patrimoniaux : s'appuyer sur l'identité patrimoniale de la Bourgogne et valoriser les atouts à des fins d'attractivité.

9. Enjeux patrimoniaux : investir d'autres champs patrimoniaux, matériel et immatériel, pour diversifier la connaissance du public et l'offre touristique.

10. Enjeux urbanistiques : mettre en place une politique concertée du territoire et favoriser la prise en compte du patrimoine bâti dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement.

Objectif prioritaire 7

« Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures »

Les principaux enjeux locaux

- accroître l'accessibilité des voyageurs aux réseaux de transport public (information, tarification, coordination des dessertes, accessibilité PMR¹²)
- consolider l'industrie existante et développer l'économie industrielle régionale
- conforter l'unité régionale et améliorer l'adéquation bassins de vie, d'emplois, d'activités avec des échelles multipolaires (exemple Bourges, Nevers, Moulins)
- accroître le report modal vers le ferroviaire, le fluvial ou les transports collectifs
- consolider les équipements et infrastructures ferroviaires et fluviales
- accroître le niveau et la qualité de service des offres de transports, en faciliter l'usage et diffuser le haut niveau de service sur le territoire en particulier ceux les plus éloignés des grandes infrastructures
- mettre fin à des retards d'aménagements (RCEA¹³, RN7,..), pour assurer la sécurité des citoyens, garantir les temps de transports et réduire les incidences environnementales

Les orientations stratégiques hiérarchisées

Les orientations stratégiques sont toutes cohérentes avec les orientations de la politique nationale de l'État en matière de transports déclinée dans le projet de SNIT¹⁴. Elles s'appliquent à la mobilité des personnes comme aux transports de marchandises.

Orientation transversale : accompagner et soutenir les nécessaires changements de comportement : Observer / Animer / Former

1/ Optimiser la circulation ferroviaire :

- Soutenir des projets de modernisation d'infrastructures et d'équipements associés:
 - * augmenter la capacité du nœud ferroviaire de Dijon, de l'étoile de Nevers, du service de la ligne Auxerre Sens Paris, de la ligne de la Bresse,
 - * rénover la ligne Paray / Lyon,
 - * ré-ouvrir Chalon/St Marcel aux voyageurs,
 - * créer de nouvelles haltes ferroviaires,
 - * ajuster la capacité des gares,
 - * interconnecter TER et ligne LGV à Montchanin,

12 Personnes à mobilité réduite

13 Route Centre-Europe Atlantique

14 Schéma national d'infrastructures de transport

- × accompagner les projets LGV Rhin Rhône et POCL¹⁵
- Adapter le parc de matériel ferroviaire roulant (et des installations de maintenance associées) aux évolutions de la fréquentation

2/ Organiser des interfaces efficaces entre les différents réseaux de transports pour faciliter l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture particulière, en zone urbaine comme en zone rurale tout en favorisant plus spécifiquement en secteur rural des nouvelles solidarités de déplacement

- × Assurer l'accessibilité des réseaux tout mode aux personnes à mobilité réduite; aménager des pôles d'échange en développant leur intégration à la ville
- × Faciliter l'accès à une offre multimodale qui soit globale et performante pour les déplacements et les transports
- × Améliorer la performance des transports collectifs
- × Développer l'usage des véhicules partagés, la pratique des modes actifs (vélo et piétons) et du covoiturage

3/ Favoriser le report modal du fret vers des modes de transports plus respectueux de l'environnement tant ferroviaires que fluviaux,

- × Développer une offre de service autour de la VFCEA¹⁶
- × Émergence et développement d'OPF
- × Promouvoir les modes alternatifs directement auprès des chargeurs
- × Favoriser les logiques de bassins fluviaux

4/ Améliorer le fonctionnement d'infrastructure et en réduire l'empreinte environnementale

- × Électrification de la ligne Chagny Nevers (VFCEA)
- × Finir les aménagements 2x2 voies des axes routiers structurants (RCEA, RN7 au sud de Nevers)
- × Modernisation de l'exploitation de la voie d'eau et du ferroviaire
- × Poursuivre la modernisation des ouvrages sur la Saône et l'Yonne
- × Développer les réseaux de « voies vertes et bleues »
- × Adapter les routes stratégiques du bois

5/ Encourager le fret à partir des plates-formes multi-modales ou des installations individuelles (ITE ou accès particulier à la voie d'eau) pour les matières massifiables comme pour des produits manufacturés regroupés

- × Émergence et développement d'OPF en tant que GIL¹⁷
- × Modernisation de l'exploitation de la voie d'eau et du réseau ferroviaire

6/ Développer des pratiques et des technologies numériques

15 Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon

16 Voie Ferrée Centre Europe Atlantique

17 Gestionnaire d'infrastructure locale

- * Développer des pratiques et des technologies numériques qui satisfont certains besoins d'échanges en évitant ou limitant les déplacements
- * Développer la géolocalisation des marchandises surtout pour le transport par la voir d'eau et ferroviaire
- * Améliorer l'info en temps réel des voyageurs

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains et ruraux	Interrégional
<p>La desserte en transports collectifs des territoires péri-urbains et les conditions de mobilité en secteur rural en difficulté est un enjeu d'aménagement du territoire.</p> <p>Le territoire régional est assez hétérogène, « écartelé » par les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes. Agir sur les offres de transport est un enjeu régional fort pour mettre en adéquation les bassins de vie et d'emplois et renforcer la polarisation des activités. Le développement de l'accès à de hauts niveaux de service ne doit pas être un aspirateur au profit des grandes métropoles.</p>	<p>Un système de transport a en soi des enjeux dépassant largement le cadre régional.</p> <p>Concernant le transport de marchandises, la région est une forte région de transit, et doit ainsi adapter ses infrastructures en conséquence. Pour le ferroviaire, l'axe Nord-Sud est classé dans le réseau magistral européen, et l'axe Est-Ouest de la VFCEA en passe de l'être. Les lignes structurantes de la région sont inscrites dans le réseau prioritaire orienté fret de l'engagement national passé entre l'Etat et RFF en 2009. Pour le fluvial, des logiques inter-bassin sont à développer, pour l'axe Rhône-Saône d'une part, et l'axe Seine-Yonne d'autre part. Des structures améliorant la coopération portuaire sont à monter (ex : comité des ports du bassin Rhône-Saône).</p> <p>Le développement d'une économie verte et des filières d'énergies renouvelables, comme le bois, la biomasse, devra s'accompagner d'offres de transports adéquats.</p> <p>Concernant les déplacements de personnes, des échanges interrégionaux structurants existent sur l'axe Dijon-Lyon et Auxerre-Sens-Paris.</p>

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Optimiser et organiser les circuits de distribution des produits agricoles, forestiers et agroalimentaire notamment par le développement des circuits courts et de proximité.
- Disposer des infrastructures adaptées aux transports de pondéreux (notamment dessertes forestières) et assurer la fonctionnalité des circulations de véhicules.
- Développer et mobiliser les potentiels de report modal pour les transports de produits agricoles, agro-alimentaires et forestiers. Encourager les possibilités de transport fluvial et surmonter les freins pour le transport ferroviaire de ces produits.

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020
Bourgogne
Octobre 2012

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 7 « Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	Report modal vers le ferroviaire, le fluvial ou les transports collectifs
Efficacité énergétique	/
Lutte et adaptation au changement climatique	Report modal vers le ferroviaire, le fluvial ou les transports collectifs Promouvoir la recherche (sur les transports économes en CO2, véhicules du futur, etc...)
Prévention et gestion des risques	Réduire l'insécurité routière
Egalité H/F	/
Egalité des chances	Soutenir les actions d'aide à la mobilité dans les zones moins maillées en transport collectif (femmes, jeunes, seniors, chômeurs, personnes à mobilité réduite...)
Lutte contre les discriminations	/

Objectif thématique 8

« Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité au travail »

Les principaux enjeux locaux

- Réduction du déficit de qualification
- Accès à l'emploi des publics les plus éloignés (quartiers urbains sensibles et territoires ruraux sensibles)
- Développement des dispositifs de recherche et d'innovation, et les liens entre les entreprises et le monde de la recherche
- Meilleure prise en compte des handicaps et des potentialités des territoires ruraux
- Renforcement de la création d'entreprise et de l'esprit d'entreprise
- Création d'emplois par l'accompagnement des stratégies de développement des PME

Les orientations stratégiques hiérarchisées

- 1- Anticiper les besoins en compétences dans les entreprises, services et associations dans le cadre des mutations économiques
- 2- Valoriser les filières industrielles et renforcer l'image des emplois industriels
- 3 - Valoriser les secteurs en émergence
- 4- Renforcer les dispositifs de mobilité géographique et professionnelle
- 5- Favoriser la continuité et la sécurisation des parcours professionnels
- 6- Promotion du dispositif d'intégration progressif vers l'emploi durable (jeunes, allocataires, demandeurs d'emploi longue durée, femmes)
- 7- Accès et maintien des seniors dans l'emploi
- 8 - Favoriser l'accès des salariés fragilisés dans leur emploi à la formation professionnelle continue
- 9 - Appuyer les démarches locales de créations d'emplois partagés
- 10 - Amener les populations (plus spécifiquement issues des quartiers urbains sensibles et des zones rurales sensibles) les plus exposées au risque de chômage ou déjà les plus éloignées de l'emploi à un niveau d'employabilité permettant leur insertion durable
- 11 - Valoriser les liens enseignement supérieur/recherche notamment en faveur du développement économique

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains	Territoires ruraux
Développer les emplois dans les quartiers et permettre aux habitants d'y accéder et de s'y maintenir (=Lutter contre la précarité en développant l'emploi)	Conforter l'offre de formation territorialisée et les mobilités professionnelles, GTEC (gestion territoriale des emplois et des compétences) locale, pour répondre aux besoins des entreprises et des filières

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Soutenir la création d'entreprise et d'activité dans les secteurs de l'agriculture, de la forêt et des industries agroalimentaires selon des formes adaptées et en tenant compte des conditions de faisabilité (fonds propres et financement, foncier, ressources humaines...).
- Soutenir le développement des activités de transformation et de diversification potentiellement créatrices d'emplois et favoriser de nouvelles formes de salariat (travail à temps partagé, groupement d'employeurs, mutualisation).
- Renforcer l'attractivité et la notoriété des métiers des secteurs de l'agriculture, des IAA et de la forêt et promouvoir les métiers auprès d'une population large et pas nécessairement agricole, afin de permettre l'émergence de projets d'installation ou de salariat.

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 8 « Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité au travail »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	Valoriser les emplois en émergence (liés aux filières vertes)
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	/
Egalité H/F	Lutter contre le temps partiel non choisi Favoriser la formation des femmes en congé parental Pour les femmes non actives : ré-accompagnement vers l'emploi Veiller à la mise en œuvre de l'expérimentation du télétravail en termes d'impact différencié F/H
Egalité des chances	/
Lutte contre les discriminations	/

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond aux orientations stratégiques hiérarchisées

Le soutien à l'emploi indépendant apporté au titre du FSE viserait notamment les chômeurs, les personnes défavorisées et les inactifs et portera principalement sur le développement des compétences, tandis que le FEDER interviendrait en faveur du soutien à l'investissement.

Objectif thématique 9

« Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté »

Les principaux enjeux locaux

- Meilleure prise en compte des freins à l'insertion et des contraintes subies par certaines catégories de demandeurs d'emploi (actions spécifiques jeunes, seniors, femmes...) et par les populations les plus fragilisées et marginalisées
- Lutte contre la précarité d'une partie croissante de la population (inactifs, allocataires minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, travailleurs handicapés, gens du voyage...)
- Les déséquilibres infra régionaux : meilleure cohésion des interventions en matière d'emploi et d'inclusion sociale sur l'ensemble des territoires
- Participation des populations défavorisées à la création de services adaptés à leurs besoins.
- Développement des services publics de manière équitable (services de santé notamment services psychiatriques ; services publics de l'emploi, service public de l'hébergement et du logement)
- Cohésion des politiques d'insertion pour les publics en difficultés sur les territoires
- Lutte contre les discriminations (âge, sexe, handicap, origine ethnique) : sensibilisation, médiatisation, formation des acteurs de l'emploi et de l'insertion
- Une approche territorialisée des besoins et des solutions pour améliorer la vie des personnes en situation de précarité et prévenir la paupérisation

Les orientations stratégiques hiérarchisées

- 1 - Développement de façon équitable de l'accès aux services de santé pour l'ensemble des populations prioritairement dans le secteur paramédical
- 2 - Promouvoir les actions visant à favoriser l'accès aux droits pour toutes les personnes vivant sur le territoire bourguignon et particulièrement les personnes les plus vulnérables
- 3 - Professionnaliser les acteurs de l'insertion et diversifier les activités des structures d'insertion
- 4 – Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap
- 5 - Développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'économie résidentielle, anticiper les mutations économiques dans le secteur de l'ESS
- 6 - Développer des solutions d'hébergement pour les populations fragilisées et favoriser leur accès à l'habitat décent
- 7 - Promouvoir les diagnostics, animations et coordinations des territoires

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Favoriser les activités de diversification et à haute valeur ajoutée pour des exploitations ne dégageant pas suffisamment de revenus.
- Développer des activités d'insertion professionnelle dans les secteurs de la forêt et de

- l'agriculture dans la cadre d'encadrement fort et d'un suivi adapté.
- Sécuriser les emplois saisonniers et non qualifié.
- Lutter contre l'isolement professionnel et humain des agriculteurs en promouvant les démarches collectives, détecter et accompagner le plus en amont possible les agriculteurs en situation difficile, favoriser la participation des agriculteurs à la vie des territoires et les rencontres entre agriculteurs et habitants du monde rural (événementiel, marchés, projets des collectivités locales, etc)

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté »
Développement durable	
Protection de l'environnement	Améliorer le cadre de vie environnementale des publics en difficulté comme levier à l'inclusion sociale Education citoyenne à l'environnement
Efficacité énergétique	Lutte contre la précarité énergétique pour les populations les plus en difficulté
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	/
Egalité H/F	Agir sur le public "famille-monoparentale" (pas uniquement les publics jeunes / seniors) Une approche territorialisée des besoins et des solutions pour améliorer la vie des personnes en situation de précarité et prévenir la paupérisation (femmes seniors milieu rural)
Egalité des chances	/
Lutte contre les discriminations	/

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond (dont CPER) aux orientations stratégiques hiérarchisées

Dans les zones urbaines défavorisées, les actions de revitalisation physique et économique soutenues par le FEDER devraient aller de pair avec des actions du FSE visant à favoriser l'inclusion sociale des groupes marginalisés. Dans les régions rurales, les aides allouées au titre du FEADER peuvent également être utilisées pour promouvoir l'inclusion sociale, notamment au travers du développement local mené par les acteurs locaux («LEADER»), qui demeurera un élément obligatoire des programmes de développement rural.

Afin d'accroître l'efficacité des actions du FSE visant à améliorer l'accès à des services de qualité, abordables et durables, le FEDER et le FEADER devraient être utilisés de manière complémentaire pour investir dans des infrastructures sociales et sanitaires dans les régions moins développées et dans les régions rurales.

Objectif thématique 10

« Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie »

Les principaux enjeux

- Face au vieillissement : renouvellement des générations dans l'emploi et certaines activités, valorisation de l'expérience des séniors, professionnalisation des structures de service à la personne.
- Egal accès à l'offre de formation sur l'ensemble du territoire et pour tous les citoyens
- Adaptation des outils et des cursus de formation en fonction des besoins en compétences sur les territoires
- Lutte contre l'échec scolaire et développer la qualité de l'éducation sur les territoires
- Diversification des choix professionnels des jeunes, au-delà des représentations de tout ordre (sexuée, quartiers sensibles...) de certains métiers n'entraînant pas l'autocensure dans leur choix
- Mieux prendre en compte les besoins des entreprises et les mutations de l'économie dans les formations
- Lutte contre les handicaps territoriaux, les problèmes de mobilité et d'enclavement et bénéficier des nouvelles technologies à des fins pédagogiques

Les orientations stratégiques hiérarchisées

- 1- Renforcer l'accès aux systèmes de formation tout au long de la vie dans une perspective d'égalité des chances
- 2- Favoriser la concertation entre les partenaires institutionnels, les acteurs socio-économiques, et les acteurs de la formation initiale et continue, dans une perspective de meilleures performances des dispositifs de formation, et d'intégration des mutations économiques
- 3 - Mieux articuler les systèmes de formation initiale et continue avec les besoins des territoires et des entreprises, et donc les financements de la formation professionnelle
- 4 - Réduire les taux de non diplômés et de sortie précoce (décrochage scolaire) du système éducatif sans qualification et élever le niveau général de formation
- 5 - Développer l'alternance dans le cadre de contrat de travail
- 6 - Favoriser le développement d'un système d'AIO¹⁸ tout au long de la vie et la mise en cohérence des différents niveaux d'intervention
- 7 - Favoriser l'innovation en matière de formation tout au long de la vie notamment :
 - pour répondre aux besoins en compétences des secteurs/filières d'avenir, des territoires et des demandeurs de formation

18 Accueil, information, orientation

- et dans la perspective d'une plus grande personnalisation des parcours en s'appuyant sur l'offre de formation existante (apprentis, demandeurs d'emploi, salariés, ...)

8 - Proposer des parcours de formation progressif utilisant l'existant (offre de formation) en vue d'optimiser l'acquisition des compétences des demandeurs d'emploi et des salariés

9 - Promouvoir la VAE et renforcer son accompagnement

Approche territoriale de la thématique

Territoires urbains	Territoires ruraux
Évaluer la réussite éducative des élèves des quartiers prioritaires en comparant la situation des établissements scolaires accueillant un public mixte et ceux accueillant les élèves d'une même ZUS	Assurer le maintien des liaisons ferroviaires entre territoires et entre notre région et les autres régions, pour réduire les inégalités d'accès, favoriser la mise en adéquation entre bassin de vie et zone d'emplois et permettre l'accès aux formations, à l'emploi en maintenant la connexion entre les territoires ruraux et urbains.

Focus spécifique filières agricoles – forêt

- Poursuivre le développement de l'offre de formation adaptée aux compétences requises des filières agricoles, forestières et agroalimentaires notamment au regard de l'évolution des connaissances et développer le niveau de qualification des salariés et non salariés. Renforcer les parcours de professionnalisation pour les porteurs de projet de création ou de reprise d'activité notamment en diversification.
- Organiser et structurer l'information des jeunes et des familles sur les filières et les métiers préparés par l'enseignement agricole et forestier, en partenariat avec la profession, en insistant sur le caractère innovant des métiers et encourager la formation, l'évolution des compétences et la remise en question des pratiques tout au long de la vie.

Enjeux de prise en compte des priorités transversales

Priorités transversales UE	Enjeux concernant l'Objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie »
Développement durable	/
Protection de l'environnement	Education à l'environnement (d'autant que les partenaires pour cette éducation ne relève pas tous que du milieu éducatif mais également du monde associatif)
Efficacité énergétique	Former sur les métiers "verts"
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	/
Egalité H/F	Soutenir les actions de lutte contre les

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020

Bourgogne

Octobre 2012

	stéréotypes de genre, dès la petite enfance Former les étudiants et les salariés sur les obligations légales en matière d'égalité professionnelle (spécificité : tissu de TPE important, avec méconnaissance des obligations) Diversification des choix professionnels : valorisation des filières peu mixtes et des métiers en tension
Egalité des chances	Soutenir les actions de mobilisation et de formation des salariés du secteur des services à la personne, et les actions d'amélioration des conditions de travail
Lutte contre les discriminations	/

Synergie entre les fonds : contribution de chaque fond (dont CPER) aux orientations stratégiques hiérarchisées

Le FSE sera le principal fonds utilisé pour réaliser des investissements directs dans ce domaine mais d'autres fonds apporteront néanmoins leur contribution. Le FEDER devrait notamment soutenir les investissements dans les infrastructures d'éducation et de formation qui s'inscrivent dans les stratégies pour l'éducation et la formation mises en place au niveau régional et national et au niveau de l'UE, ainsi que les investissements nécessaires à la bonne mise en œuvre des projets relevant du FSE dans ce domaine d'action. Tandis que le FSE soutient les actions de formation dans tous les secteurs de l'économie, le FEADER se concentrera sur les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Le FEADER peut compléter les interventions du FSE en soutenant la formation et l'apprentissage tout au long de la vie dans les secteurs agricole et sylvicole ou en comblant les lacunes de l'offre de formation dans les zones rurales, y compris en finançant des investissements dans de petites infrastructures liées à l'éducation et à la formation. Ces mesures devraient être particulièrement utiles dans les zones rurales retirées.

« Territoires urbains »

Les principaux enjeux locaux

Se doter d'une stratégie régionale d'attractivité et d'aménagement durable du territoire propre à structurer les différents niveaux d'action locale : Région - agglomérations – pôles urbains intermédiaires – zone urbaine infra communales prioritaires – territoires ruraux : accompagnement à l'élaboration des projets de ville, d'agglo, politique régionale d'attractivité, précisant des niveaux de services et d'équipement souhaités / requis, avec une dimension péréquation / subsidiarité / solidarité territoriale

Orientations stratégiques hiérarchisées

Pour les agglomérations

1 – Accompagner les démarches d'attractivité des agglomérations :

- en maintenant une qualité de vie « agglomération à taille humaine » (qualité environnementale, urbaine et sociale, habitat-logement) ;
- en qualifiant un haut niveau de services et d'équipements ;
- en développant une activité économique à fort ancrage territorial (exemple : pôle de compétitivité).
- en reconnaissant le rôle particulier des villes centres

2 – Développer et accompagner les démarches de planification spatiale, et de maîtrise urbaine et foncière : outils + moyens d'ingénierie :

- Mettre en pratique **un urbanisme durable** dans les outils réglementaires (SCOT PLU) et opérationnels (éco-quartiers, éco-zones...) **afin de contrer l'étalement urbain** -
- **Développer et accompagner les nouvelles formes urbaines** prenant en compte des questions de biodiversité et d'adaptation et de lutte contre le changement climatique : **densification**, opérations d'aménagement, nouveaux quartiers, requalifications urbaines, production énergétique, corridors écologiques et ceinture verte...

3- Organiser et structurer des politiques énergétiques au niveau territorial (ressource énergétique, production énergétique, distribution énergétique) avec comme objectifs : sobriété et efficacité énergétique, développement des ENR, lutte contre la précarité énergétique

4 – Développer une gouvernance dans le cadre de réseaux :

- réseau urbain régional et inter-régional (urbanisme, culture, économie, enseignement et recherche...).
- réseau urbain local (accroître les solidarités et les échanges entre ville-centre et périphérie)

5 – Renforcer le rayonnement et l'effet d'entraînement de la capitale régionale sur le territoire bourguignon

Pour les pôles urbains intermédiaires (petites villes)

(cf. lien avec fiche rural)

Il s'agit de proposer un nouveau modèle d'attractivité de ces pôles intermédiaires, ce qui amène à les comme points d'appuis prioritaires pour :

- 1 - Créer les conditions d'activités et de dynamisation de l'économie locale
- 2 - Privilégier la reconquête de l'habitat
- 3 – Préserver et valoriser les ressources naturelles et définir des stratégies énergétiques
- 4 – Définir une stratégie de mobilité
- 5- Garantir une équité d'accès aux services et aux équipements : offre de soin ; offre culturelle ; offre de formation ; services public administratifs ; offre de transport déplacement, (cf. lien avec fiche rural)

Pour les zones urbaines infra communales prioritaires

1 - Remettre les quartiers au centre du projet intégré de territoire, notamment avec le passage au PRUS, en axant la réflexion sur :

- Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification - Développer les emplois dans les quartiers et permettre aux habitants d'y accéder et de s'y maintenir
- Favoriser l'égalité des chances dans le domaine de l'éducation et évaluer la réussite éducative des élèves des quartiers prioritaires en comparant la situation des établissements scolaires accueillant un public mixte et ceux accueillant les élèves d'une même ZUS.
- Assurer un droit d'accès aux soins dans les territoires prioritaires
- Favoriser un aménagement urbain (renouvellement urbain) intégrant les territoires prioritaires au reste de la ville et l'agglomération (Mieux relier les quartiers au reste de la ville en termes de rénovation urbaine) et réhabiliter les logements - Favoriser les parcours résidentiels des habitants
- Soutenir une politique équilibrée de peuplement (attribution de logements)- et un rééquilibrage social des territoires - à l'échelon intercommunal et régional de manière à rééquilibrer l'affectation de populations fragiles et attribuer des logements sur des territoires plus larges que les quartiers ZUS. Et créer ainsi les conditions de la dynamisation des flux pour faciliter les itinéraires résidentiels et celles de sortie des quartiers sensibles, prioritaires et ainsi faire de ces territoires des quartiers « populaires » ordinaires.
- Lutter contre la précarité énergétique des habitants des quartiers :
- S'appuyer sur le développement culturel et sportif - favoriser la pratique sportive par le soutien des clubs
- et associations et par la rénovation d'équipements
- Assurer la sécurité et la prévention de la délinquance

2 – Conforter le partenariat, le réseau et les échanges autour des territoires urbains prioritaires

Formaliser le partenariat inter-institutions autour de la notion de projet

Conforter le réseau des acteurs de l'habitat dans son rôle d'animation régionale

3 – Constituer une/des observation(s) partenariale(s) autour des indicateurs prioritaires

Déterminer des indicateurs de suivi des thématiques prioritaires

Sensibiliser autour de l'importance d'observatoires locaux

Transversal : Accompagner des projets intégrés de territoires

1. Définir les périmètres territoriaux pour y construire un véritable projet intégré de territoire, contractualisé et permettant la programmation des actions prévues en mobilisant les dispositifs de chacun des acteurs partenaires, UE, État et collectivités avec objectif de convergence des soutiens et de la gouvernance.

2. Garantir la mise en œuvre cohérente du projet intégré par une gouvernance partagée avec l'ensemble des financeurs publics.

3. Développer une gouvernance dans le cadre de réseaux : accroître les solidarités et les échanges entre ville-centre et périphérie)

4. Conforter l'ingénierie nécessaire aux acteurs locaux pour porter et développer le projet de

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020
Bourgogne
Octobre 2012

territoire en apportant expertise et conseil.

« Territoires ruraux »

Les principaux enjeux locaux

L'enjeu global des territoires ruraux réside dans le renforcement de la cohésion territoriale qui prend appui sur des territoires solidaires, attractifs et compétitifs, génère de nouvelles dynamiques de développement et se fonde sur une solide mise en réseau des acteurs tant professionnels qu'élus. Il sera essentiel de favoriser le maillage du territoire en renforçant le réseau des petites villes et des territoires de projet afin d'accompagner la spécialisation des territoires.

A cet égard, un des enjeux est de favoriser les projets intégrés de territoires pour faire converger, de façon organisée, sur les territoires de projet, les dispositifs de soutiens de tous les partenaires avec la coordination effective des politiques publiques.

Il faut donc créer des conditions d'émergence et de mise en œuvre de projets territoriaux de développement local, dotés d'une ingénierie de projet et en accompagnement des acteurs publics locaux, au service de l'équilibre du développement des territoires : travail sur la présence d'une armature urbaine et des petits pôles d'emploi confortés, l'emploi local, les ressources locales.

Orientations stratégiques hiérarchisées

Cette hétérogénéité entre les différents territoires de la région appelle à ce que les orientations stratégiques ci-après soient adaptées au contexte de leur diversité. La politique choisie en ce sens doit prendre en compte ces variantes, tout en assurant l'équilibre du territoire.

Il s'agit de proposer un nouveau modèle d'attractivité de ces pôles intermédiaires :

- en repensant la notion de qualité de vie : « ville à taille humaine » (qualité environnementale, urbaine et sociale) ;
- en reconfigurant l'offre de services et d'équipements ainsi que leurs usages
- en repensant les fonctionnalités (résidentielles, économiques, récréatives...) et leur organisation spatiale (planification et urbanisme) ;
- en repensant la territorialité : solidarité et intégration centre-périphérie ;
- en repensant le modèle de développement économique : économie résidentielle / pré-sentielle, économie productive, économie verte, services à la personne...

I. Envisager les petites pôles urbains intermédiaires comme points d'appuis prioritaires pour :

1 - Créer les conditions d'activités et de dynamisation de l'économie locale

- Favoriser la diffusion dans les territoires des dispositifs de transferts de technologie vers les activités à accompagner dont le bois, les deux pôles de compétitivité, l'agro-industrie et les filières vertes (biomasse, éolien, véhicules décarbonés, etc).
- Soutenir l'économie résidentielle, l'artisanat, le commerce de proximité et les services locaux en veillant à la mobilisation des ressources locales améliorant la compétitivité et la différenciation des territoires, en favorisant la transmission des PME et TPE, en structurant une offre pour l'accueil d'entreprises.
- Conforter l'offre de formation territorialisée et les mobilités professionnelles, GTEC (gestion territoriale des emplois et des compétences) locale, pour répondre aux besoins des entreprises et des filières

- Développer la valorisation locale de la production agricole en favorisant notamment les démarches collectives et contractuelles, les circuits de proximité intégrés, le soutien aux opérateurs de transformation y compris en matière d'innovation et de diversification produits et services.
- Assurer les conditions d'accès à des formations de qualité pour les jeunes, en lien avec l'offre d'emploi locale. Et développer des approches adaptées pour les jeunes en difficulté (internat d'excellence, école de la 2ème chance, décrochage, alternance, ...)

2- Privilégier la reconquête de l'habitat

- lutter contre la vacance des logements
- améliorer la qualité du bâti existant
- lutter contre la précarité énergétique des logements
- développer une offre locative adaptée

3 – Préserver et valoriser les ressources naturelles et définir des stratégies énergétiques

- Organiser et encourager la planification et l'urbanisme des territoires, intégrant le SRCE¹⁹, en veillant à limiter l'étalement urbain, en privilégiant la mobilisation des ressources locales pour des débouchés de proximité, en innovant en matière d'organisation spatiale pour réduire les déplacements des personnes et des ressources.
- Organiser et structurer des actions territorialisées en matière d'énergie-climat dans un objectif d'autonomie énergétique
- Assurer la déclinaison du SRCAE en territoire pour réussir les objectifs collectifs du 3X20 à l'échéance de 2020 en soutenant le développement des énergies renouvelables nécessaires au mix énergétique prévu dans les PCET territoriaux.
- Veiller à la prise en compte dans les PCET des démarches de prise en compte de la préservation des ressources de façon spécifique par territoires en fonction de leurs caractéristiques dominantes, élevage, sylviculture, viticulture, grande culture, ..
- Favoriser les prescriptions du SRCAE en articulant au mieux les politiques publiques et les projets locaux grâce à une gouvernance associant l'ensemble des acteurs.

4 – Développer une stratégie de mobilité

5- Garantir une équité d'accès aux services et aux équipements : offre de soin ; offre culturelle ; offre de formation ; services public administratifs ; offre de transport déplacement

Il est question de conforter ces petits pôles, sans exclure les espaces ruraux qui leur sont périphériques. La priorisation de l'intervention en milieu rural se fera en fonction des disparités territoriales de la région, et croisera concentration thématique et concentration géographique.

II. Favoriser l'attractivité des territoires par une stratégie régionale d'accueil

Il s'agit de créer les conditions pour permettre aux territoires de capter des populations, capitaux, emplois, touristes... et d'en générer du développement à partir de ses ressources (assurer les conditions d'activités locales, de réceptivité et d'habitabilité).

19 Schéma régional de cohérence écologique

Ces conditions passent par :

- 1) Conforter l'habitat
 - Conforter l'offre de logements rénovés tant en matière de salubrité que d'énergie, sous l'angle efficacité, énergétique, énergies renouvelables et matériaux verts.
 - Développer des stratégies locales intégrées de l'habitat, en mobilisant de manière convergente les outils et les financements pour la rénovation énergétique et le logement indigne
- 2) Réduire les inégalités en matière d'accès aux soins et aux services à la personne
 - △ par la structuration de l'offre en termes d'accessibilité, spécialement dans les pôles urbains intermédiaires
 - △ par la création des conditions d'une attractivité des territoires ruraux pour les professionnels de santé en proposant des outils d'accueil et d'exercice innovant et adaptés (lieux regroupés d'exercice, télémédecine, télésanté...) besoins des populations (scolaire, associatif...)
- 3) Construire une stratégie de marketing territorial au niveau régional
- 4) Développer les pratiques culturelles et sportives et favoriser ainsi une offre attractive en faveur d'une population résidente.

III. Faire de l'accessibilité des territoires une condition de réussite de l'équilibre du territoire

- 1) Veiller à l'égalité des territoires devant l'aménagement numérique (70 % population en THD à 2020) et développer les usages permettant de réduire les inégalités d'accès à la santé, à la formation, à la culture, aux services publics, etc : assurer le déploiement du THD dans les zones rurales
- 2) Assurer le maintien des liaisons ferroviaires entre territoires et entre notre région et les autres régions, pour réduire les inégalités d'accès, favoriser la mise en adéquation entre bassin de vie et zone d'emplois et permettre l'accès aux formations, à l'emploi en maintenant la connexion entre les territoires ruraux et urbains.
- 3) Favoriser les modes de transports doux et multimodaux, innovants en termes d'offre intégrée permettant l'accès aux services de façon simple et structurée,
- 4) Accompagner les opérateurs ferroviaires de proximité et les opérateurs du transport fluvial afin de favoriser le développement des entreprises locales dans le meilleur respect de l'environnement.

IV. Construire une stratégie touristique porteuse d'attractivité, levier de développement

- 1) Faire émerger des produits touristiques intégrés en prenant appui sur des sites « phares », en favorisant la mise en réseau des professionnels avec la création collective de produits touristiques intégrés innovant comprenant hébergement, visite et animation et développer les activités sportives de nature et le tourisme de pleine nature :
 - tourisme culturel (plutôt en milieu urbain où les équipements culturels sont plus présents),
 - tourisme patrimonial (Vézelay, Cluny, La Charité), dont le patrimoine industriel,
 - tourisme naturel s'appuyant sur les espaces naturels propices des parcs naturels nationaux et régionaux de Bourgogne (Morvan, Champagne-Bourgogne, entre Cher et Nièvre...)
- 2) Favoriser le tourisme itinérant : Bourgogne à vélo, parcours pédestres, voies vertes et voies bleues, en valorisant en particulier les canaux (et rivières)
- 3) Participer à une meilleure répartition de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire

Diagnostic stratégique territorial 2014 – 2020
Bourgogne
Octobre 2012

bourguignon en s'appuyant à la fois sur les institutions culturelles du réseau national à rayonnement régional et les équipements culturels de proximité

- 4) Valoriser le patrimoine : le réhabiliter et utiliser des stratégies marketing

Transversal : Accompagner des projets intégrés de territoires

1. Définir les périmètres territoriaux pour y construire un véritable projet intégré de territoire, contractualisé et permettant la programmation des actions prévues en mobilisant les dispositifs de chacun des acteurs partenaires, Union européenne, État et collectivités avec objectif de convergence des soutiens et de la gouvernance.
2. Garantir la mise en œuvre cohérente du projet intégré par une gouvernance partagée avec l'ensemble des financeurs publics.
3. Développer une gouvernance dans le cadre de réseaux : accroître les solidarités et les échanges entre ville-centre et périphérie)
4. Conforter l'ingénierie nécessaire aux acteurs locaux pour porter et développer le projet de territoire en apportant expertise et conseil.